

BUREAU DU GREFFIER
CITY CLERK'S OFFICE

— 1 —

CITE DE HULL
CITY OF HULL



PROVINCE DE QUÉBEC,

District d'Ottawa.

CITE DE HULL.

No. 70

SÉANCE DU 3 FEVRIER 1919.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures et quarante-cinq minutes du soir, lundi le 3 février 1919, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire J. U. Archambault au fauteuil et les échevins Legault, Falardeau, Thériault, Lambert et Talbot formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Thériault :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs.

Adopté.

LE 1er RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

A la Corporation de la Cité de Hull,

Votre Comité des finances dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 28 janvier 1919 à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Falardeau président au fauteuil et les échevins Legault et Talbot à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

1	Salaires des employés	
	permanents	\$2 758 25
2	Bell Telephone	187 36
3	Canadian Pacific Railway	50 81
4	Magloire Carrière (auditeur) .	300 00
5	R. G. Nesbitt (auditeur)	300 00
6	Hospice St. Charles	343 75
7	R. Bordeleau (Taxe d'amusements)	59 93
8	Le Spectateur :	
	Rapport annuel	\$93 86
	Amend. à la Ch.	41 50
	Règlement 194.....	119 92
		<hr/>
9	Boucher Frères, (H.-de-V.) ..	3 19
10	Hull Coal Company, H.-de-V.	309 96
11	O. A. Archambault, H.-de-V.	3 11
12	Emile Martel, H.-de-V.	10 00
13	P. A. Larocque :	
	C. du Recorder....	\$1 55
	Papeterie.....	2 25
	" aqueduc ..	5 00
		<hr/>
14	Burroughs Adding Machine	
	Papeterie.....	4 25
14a	Bérubé fils	16 50
15	Federal Typewriter Papeterie	2 00
16	A. Benoit (Evaluateur)	1 00
17	P. A. Larocque (Evaluateur) .	80
18	E. R. Watts (Evaluateur) ...	4 75
19	Crab Tree Company (Evaluateur) ...	1 23

20	Office Specialty Mfg. Co.	
	Règlement No. 161...	44 25
21	Josaphat Pharand (réception)	2 50
21a	Lacroix & Tessier.....	282 40

Que M. l'aviseur légal soit autorisé de prendre toutes mesures qu'il jugera nécessaire afin de percevoir la taxe imposée aux propriétaires de théâtres, notamment les arrérages dûs par le théâtre Odéon.

Retrancher à M. Omer Morin, la taxe chargée pour deux chevaux.

Qu'une somme de \$250.00 soit offerte à M. Augure Bernier en règlement final pour toutes réclamations passées et futures en rapport avec le changement de niveau du trottoir de la rue du Pont, sans préjudice.

Votre comité recommande les changements suivants au rôle d'évaluation :

528 Substituer Gratia Coderre Vve Médor Guertin à Adélard Gauthier pour le lot 172 avec évaluation de \$150.00 et Isaac Legault propriétaire de la maison avec évaluation de \$150.00.

8136a Retrancher 48cts. de la taxe de locataire.

2930-2937 Substituer E. Franklin Broadhead à E. A. Thomas.

3000 Substituer Adrien Vermette à Adolphe B. Olsen.

3151 " Ernest Patry à Béloni Patry.

3152 " Joseph Patry à B. Patry.

2183 Retrancher le nom de Delle Elsie Stotesbury laissant Joseph Stotesbury seul propriétaire.

2629 Substituer Célio et Rosa Patry à B. Patry.

- 2863 Retrancher 5 chevaux à Leclair et Cie.
- 2970-2971 Substituer John Kilcoyne à A. J. Kilcoyne.
- 2187-2188-2189-2192-2193 Substituer Mrs. Mary Smith à Mrs. J. C. Smith.
- 1522 Substituer Arthur Racine à Munroe.
- 7268a Faire remise à Léopold Legault de la somme de \$4.80 sur sa taxe de locataire.
- 4965a Faire remise à Eugène Philion de la somme de \$3.80 sur la taxe de locataire, est un pensionnaire.
- 7511 Retrancher le nom d'Albert Chartrand comme locataire, est propriétaire au No. 205 Kent.
- 7955e Retrancher \$2.40 de la taxe de locataire à Wilfrid Marchand ne paie que \$5.00 par mois.
- 6831 Retrancher un cheval à Dame M. Laviolette.
- 5009g " \$2.36 de la taxe de locataire à Adélard Monette, il n'est que pensionnaire.
- 7774a Retrancher la taxe de locataire à Ernest Fournier.
- 6218a " la Poll Tax à Jos. Denault.
- 8035a " la taxe de locataire à Nap. Lemieux, un propriétaire.
- 7842c Retrancher à M. W. Montreuil la somme de 48cts. sur sa taxe de locataire.
- 7890 Substituer Jos. Auger Jr à Jos. Auger pour la $\frac{1}{2}$ du lot 150 avec évaluation de \$375.00 pour le terrain et \$475.00 pour la maison, laissant Jos. Auger père comme propriétaire de la $\frac{1}{2}$ du lot 150 avec évaluation de \$375.00.
- 4527 Retrancher un cheval à M. E. Gougeon.
- Retrancher un cheval à M. Etienne Talbot, depuis le 1er Novembre 1918.
- V. O. Falardeau, Président.
E. Talbot.

2. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Talbot :

Que le 1er rapport du comité des finances qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 1ER RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull,

Votre Comité des rues et améliorations dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 29 janvier 1919 à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Talbot président au fauteuil et les échevins Legault et Falardeau à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :

21a Succession Jos. Bourque (estimé Chéné)	760 18
22 Kelly & Leduc, Règ. No. 23....	50
23 Z. Laflèche (Règlement No. 23....	6 84
24 Victoria Foundry Règ. No. 23....	3 96
25 General Supply Co. Règ. No. 23..	1 50
26 Limoges & Frères, Règ. No. 23..	59 85
26a Kay James, re Tarvia....	5 00
27 Boucher Frères, Trottoirs.....	1 96
28 F. Gratton, Egoûts.....	2 00
29 M. Benoit (Affaire Lit.....	6 00

30 Salaires des journaliers :

Rues.....	\$65	65
Rég. No. 23..	69	70
Egoûts.....	37	23
H. de Ville...	9	58

30a E. Vadeboncœur, nettoyages des rues 134 19

E. Talbot, Président.
V. O. Falardeau.

3. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Falardeau :

Que le 1er rapport du comité des rues et amélioration qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 1er RAPPORT DU COMITÉ DE L'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull,

Votre Comité de l'aqueduc dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 28 janvier 1919 à laquelle assemblée est présent l'échevin Lambert, président au fauteuil à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants :—

31 Salaires des journaliers, bornes-f.	\$514	88
32 Kelly & LeDuc, bornes-fontaines	23	00
33 O. A. Archambault, bornes-font.	2	80
34 Dalpé Frères, bornes-fontaines..	5	75
34a Succ. Jés. Bourque, estimé Chéné	1792	02
35 Salaires des journaliers, château d'eau.....	123	45

36	Imperial Oil (Note de crédit)		
	château d'eau		5 00
37	Dalpé Frères, château d'eau....	8 23	
38	Dominion Bridge, château d'eau	80 00	
39	Ottawa & Hull Power, château [d'eau....]	75 00	
39a	James Kay, bief d'aval.....	5 00	
40	Salaires des journaliers, réparage de services.....	135 50	
41	O. A. Archambault, réparage de services.....	20 36	
42	Laurentian Stone, rép. de services	53	
43	Hull Electric, rép. de services..	50	
44	Wright & Co, réparage de services	3 60	
45	Jos. Couture, réparage de services	8 00	
46	Salaires RE dégagement des services	74 75	
47	Dalpé Frères, dégagement de services	3 55	
48	Adrien Larocque, dég. de services	85	
49	Pritchard Andrews, Papeterie-Aque.	80	
50	Kelly & LeDuc (Usine électrique)	8 05	
51	Salaires des journaliers, Tuyaux principaux.....	49 98	
52	Kelly & LeDuc, tuyaux principaux	5 35	
53	General Supply of Canada, Chlori.	551 80	
54	Salaires, usine électrique.....	176 95	

Théo. Lambert, Président
P. O. Thériault

4. Proposé par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Thériault:

Que le 1er rapport du comité de l'aqueduc qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 1^{ER} RAPPORT DU COMITÉ DE FEU, POLICE ET LUMIÈRE.

A la Corporation de la Cité de Hull,

Votre Comité de feu, police et lumière dûment assemblé en la chambre des Comités, jeudi le 31 janvier 1919 à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Thériault président au fauteuil et l'échevin Lambert a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

DEPARTEMENT DES INCENDIES

55	Hugh Carson & Co.....	\$1 04
56	J. Bertrand & G. Desormeau Cie	3 00
57	Keyes Supply.....	1 68
58	Beach Motors Limited.....	2 50
59	Z. Laflèche.....	3 09
60	Canadian Oil Companies.....	72 00
61	A. Workman & Co	9 20
62	The E. B. Eddy Co.....	1 79
63	E. Julien.....	11 50
64	American Lafrance Fire Engine..	12 05
65	P. D'Aoust & Cie.....	8 32
66	A. L. Raymond.....	2 10
67	Garage Victoria.....	13 60
68	Canadian Pacific Railway	75
69	Imperial Oil.....	7 40
70	Ottawa Electric.....	8 75
70a	A. Leblanc....	7 25
70b	Jos Desjardins.....	16 55

POLICE

71	Dalpé Frères.....	I 60
22	Hull & Ottawa Garage.....	I 00
73	E. Julien.....	I 50
74	Caisse du département de Police.	45 00

LUMIERE ET ALARME

75	Salaire d'un remplaçant.....	42 00
76	Kelly & LeDuc.....	40
77	Ottawa Electric.....	7 50
78	Ottawa Car Co.....	47 11
79	Marchand & Donnelly.....	18 00

USINE ELECTRIQUE

80	Dalpé Frères.....	I 1 50
81	Imperial Oil Limited.....	7 46
82	Poste No. 1, assurance D. C. [Simon Cie..	90 00

COMITÉ DE SANTE

83	Sœurs de l'Hôpital (Déc. et Jan.)	155 80
84	J. E. Carrière.....	11 75

Que M. J. W. Ste-Marie soit autorisé de payer le compte des détectives au montant de \$573,08.

Que M. J. W. Ste-Marie soit autorisé d'aller en appel dans la cause Cité de Hull vs Charles Stafford.

Que l'amendement à la résolution No. 8 adoptée à l'assemblée du 7 janvier dernier ainsi que la résolution concernant l'engagement de M. Marengère comme homme de police soit rescindé et considéré comme nul et de nul effet.

P. O. Thériault, Président.
J. U. Archambault.

5. Proposé par l'échevin Thériault, secondé par l'échevin Falardeau :

Que le 1er rapport du comité de Feu, Police et Lumière qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

L'échevin Lambert dissident.

6. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Thériault :

Que Son Honneur le Maire, M. l'échevin Talbot ainsi que l'aviseur légal soient chargés de se rendre à Québec en rapport avec les amendements à la charte, ainsi que pour le pont sur la rivière Gatineau, la réclamation du gouvernement RE entretien des aliénés, pour demander l'établissement d'une école technique, la juste part des octrois qui seront accordés par le gouvernement RE habitations salubres tel que demandé par une lettre du maire à l'adresse du secrétaire de la Province, et en rapport avec la taxe du sou du pauvre, et qu'un montant nécessaire soit mis à la disposition de la délégation pour frais de voyage, etc.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Lambert :

Que la résignation de M. l'échevin Navion qui est sur la table du conseil ce soir soit acceptée ; que le 17 février courant soit le jour fixé pour la nomination d'un remplaçant, et le 24 de février jour de votation, s'il y a lieu, et que le Greffier soit autorisé de donner les avis nécessaires suivant la loi à cet effet.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Talbot :

Que la délégation chargée de descendre à Québec RE amendements à la charte soit autorisée à demander le pouvoir d'accorder une indemnité annuelle au maire et aux échevins comme suit : de \$1200.00 pour le Maire et \$500.00 pour chaque échevin. Cette indemnité ne devant prendre force et effet qu'en 1920 après qu'un règlement à cet effet aura été soumis au peuple pour approbation, à la date des élections municipales en janvier 1920.

Adopté.

L'échevin Lambert dissident

9. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Falardeau :

Que la résolution portant le No. 8 de l'assemblée du 20 septembre 1918, autorisant le trésorier de faire la collection de la taxe d'arrosoage au tarvia soit rescindée et qu'un règlement soit préparé concernant la taxe d'arrosoage au tarvia.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Falardeau :

Que la délégation qui doit se rendre à Québec en rapport avec les amendements à la charte soit chargée de s'entendre avec les autorités du C. P. R. à Montréal, concernant l'ouverture projetée de la rue St. Etienne en passant dessous la voie du chemin de fer.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Talbot :

Que le contrat de louage de service entre M. J. W. Ste-Marie et la Cité de Hull qui est soumis à ce conseil soit approuvé et que M. le maire et le Greffier soient autorisés à le signer.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Talbot :

Que le contrat d'échange entre la compagnie Ottawa Northern and Western Railway et la Cité de Hull, de partie de la rue Montclair pour partie de la rue Maria et qui a été soumis à ce conseil soit signé par le maire et le greffier.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Legault :

Que le trésorier soit autorisé à vendre des obligations émises en vertu du Règlement No. 194 pour un montant de pas plus de \$2,000.00 et d'en faire la livraison sur paiement au pair et des intérêts accrus.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Talbot :

Que MM. Magloire Carrière et R. G. Nesbitt soient engagés comme auditeurs pour l'année 1919 à raison de \$400 chacun.

Adopté.

15. Le maire et les échevins de la Cité de Hull considérant qu'ils sont les mandataires du peuple qui les a choisi pour présider aux destinées de la ville, et que leur droit et leur devoir est de parler et d'agir au nom du peuple qu'ils représentent ;

Considérant que les citoyens de Hull ont publiquement manifesté leur confiance et leur amour envers le Sacré-Cœur par des démonstrations grandioses en son honneur ;

Considérant que le maire de la ville a déjà, en l'année 1911, consacré solennellement la ville au Sacré-Cœur et voulant ratifier officiellement cet acte public ;

Considérant qu'une statue du Sacré-Cœur a été installée à la salle des délibérations du conseil de notre ville.

Considérant qu'il est important de protester contre les ennemis du Christ, qui lui ont déclaré la guerre, voulant pour ainsi dire, le chasser de ce monde et se sont efforcés, surtout en ces derniers temps, d'après Léon XIII, de dresser un mur entre l'église et la société civile, visant à se diriger dans leurs relations sociales et à gouverner les peuples en dehors de la douce influence du Christ et de sa religion ;

Considérant que les successeurs de Léon XIII, Pie X et Benoit XV, ont proclamé la nécessité d'affirmer, aujourd'hui plus que jamais, les droits de Dieu sur la société qui chancelle et de rendre ses droits dans l'administration des affaires humaines ;

Considérant que le Sacré-Cœur a répété qu'il veut régner officiellement sur les cités et sur les peuples pour les combler de bienfaits ;

Eu conséquence, pour répondre à la piété des citoyens de Hull, pour se rendre au désir du Sacré-Cœur, pour proclamer hautement que nous voulons Lui rendre d'une manière publique et solennelle, l'honneur qui lui est dû comme Roi suprême des peuples et des individus, puisque "toutes les nations Lui ont été données en héritage" pour consoler le divin Cœur de Jésus de l'ingratitude de tant de sociétés et de gouvernements qui cherchent à se soustraire à son doux empire en l'ignorant dans toutes leurs lois et tous leurs actes civils, pour réparer les outrages faits à sa puissance par les efforts de ceux qui voudraient "bannir Dieu même de ce monde" pour attirer sur notre ville les abondantes bénédictions procurées à ceux qui honorent le Sacré-Cœur.

Il est proposé par M. l'échevin Falardeau, secondé par M. l'échevin Lambert ; et résolu unanimement :

1. Que ce conseil mette ses délibérations, ses entreprises, ses résolutions, tous ses travaux, sous la protection du Sacré-Cœur ;
2. Qu'il accueille volontiers la demande des révérends Pères Oblats d'ériger un monument au Sacré-Cœur sur le terrain de l'Hôtel-de-Ville et qu'il les autorise avec plaisir à ériger ce monument à l'endroit désigné par eux dans leur requête.
3. Que, lors de la bénédiction solennelle de ce monument, le maire de cette ville en sa qualité de chef du conseil et de représentant de l'autorité civile, soit délégué pour prononcer publiquement un acte de consécration au Sacré-Cœur du Conseil de cette ville et de la ville toute entière.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Talbot :

Que le Maire et le Trésorier soient autorisés à faire des arrangements avec la Banque Provinciale du Canada afin de se procurer les montants requis pour payer les coupons qui deviendront échus le 1er mai 1919;

Aussi qu'ils soient autorisés à escompter un billet au montant de \$10,000.00 et le renouveler s'il y a lieu, pour dépenses courantes de l'année.

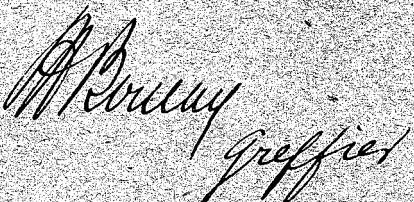
Adopté.

17. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Legault :

Que ce conseil ajourne à lundi le 17 courant.

Adopté.

L'échevin Lambert donne avis qu'à une assemblée subséquente de ce conseil, il proposera un règlement ou amendements à aucun règlement existants, dans le but de faire cadastrer les subdivisions de terrains qui seront divisés et dans le but de forcer à enrégistrer tels plans et leurs subdivisions, avant qu'aucune amélioration locale ne soit commencée.


M. Bouley
Greffier



PROVINCE DE QUEBEC

District d'Ottawa.

CITÉ DE HULL

No. 71

SEANCE DU 17 FEVRIER 1919.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures et quarante-cinq minutes du soir lundi le 17 février 1919, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire Dr. J. U. Archambault au fauteuil et les échevins Legault, Thériault, Talbot et Lambert formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Legault, secondé par tout le conseil :

Attendu que ce conseil appris avec affliction et un extrême regret la mort de l'Honorable Sir Wilfrid Laurier ;

Attendu que sa mort est un deuil national et une perte sensible pour le pays tout entier ;

Qu'au nom de tous les citoyens de la Cité de Hull ce conseil offre à Lady Laurier l'hommage de leurs vives sympathies et de leurs sincères condoléances.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Thériault, secondé par l'échevin Legault :

Qu'une somme de cinquante piastres et cinquante cents soit employée pour faire dire et chanter des messes pour le repos de l'âme de Sir Wilfrid Laurier.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Thériault :

Que ce conseil ajourne à jeudi prochain le 20 courant, par respect pour la mémoire de Sir Wilfrid Laurier.

Adopté.

H. Bouley *greffier*



PROVINCE DE QUÉBEC, / CITÉ DE HULL.
District d'Ottawa. /

No. 72

SEANCE DU 20 FEVRIER 1919

A une assemblée régulière ajournée du Conseil de la Cité de Hull tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures et quarante-cinq minutes du soir jeudi, le 20 février 1919, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire J. U. Archambault au fauteuil et les échevins Legault, Falardeau, Thériault, Lambert et Talbot formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Falardeau :

Que l'engagement pris par Son Honneur le Maire et M. l'échevin Talbot, avec l'honorable secrétaire de la Province à l'effet que la cité de Hull se rendra responsable à l'avenir de l'entretien à l'asile de St. Jean de Dieu de la patiente Dame Dominique Bigras, pourvu toutefois que la cité de Hull ne puisse fournir des preuves que cette personne n'a résidé bona fide au moins six mois dans une municipalité étrangère, soit approuvé.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Thériault, secondé par l'échevin Lambert :

Que le chef Tessier soit autorisé à faire l'échange de deux chevaux suivant sa demande et que le trésorier soit autorisé à payer la différence du coût. Qu'il soit aussi autorisé de faire l'achat de 5 pneus de la marque "Dominion Nobby Thread", à raison de \$20.60 chacun.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Thériault, secondé par l'échevin Lambert :

Que le chef des pompiers ainsi que le chef de police soient autorisés de demander aux marchands tailleur, des soumissions pour la confection des habits pour les hommes de leurs départements respectifs. Que des échantillons des fournitures accompagnent les soumissions.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Thériault, secondé par l'échevin Lambert :

Que l'échantillon de drap portant le No. 61944 de la maison Gault de Montréal, pour l'habillement des hommes de police et des pompiers soit accepté à raison de \$4.90 la verge, et que 165 verges de ce drap soient achetées et livrées immédiatement.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Legault :

Que la liste des élections municipales pour le quartier numéro un présentement soumise au conseil soit approuvée avec les changements suivants :—

3028 Substituer Dame Euclide Lepage à Euclide Lepage
1581 " Jos. Auger à Pierre Proulx.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Falardeau :

Que les minutes de l'assemblée du 17 courant soit approuvées.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Legault :

Que la liste des électeurs pour les élections parlementaires soumises à ce conseil ce soir, soit renvoyée à l'assemblée régulière du mois de mars pour approbation.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Legault :

Que l'ingénieur J. E. Boucher soit chargé de préparer les plans et des estimés pour la construction de l'ouverture de la rue St. Etienne dessous la voie du C. P. R.

Adopté.

Estimés pour l'année 1919

CORPORATION

RECETTES

Taxes Municipales.....	\$172 500 00
Taxes d'affaires.....	8 000 00
Taxes sur chiens.....	500 00
Taxes sur procédures judiciaires	4 500 00
Taxes d'amusements.....	3 000 00
Cour du recorder.....	8 000 00
Licence de charretiers.....	400 00
Balance en mains.....	2 708 07
Divers	391 93
	<hr/>
	\$200 000 00

DEPENSES

Fonds d'amortissement	\$30 168 76
Intérêt sur débentures	72 875 20
Imprévues	9 858 89
Escomptes	5 500 00

SALAIRS

Finances	9 100 00
Feu	25 277 06
Police	11 647 90
Lumière	2 450 00
Santé	2 200 00
Hydro Electrique	1 200 00
Auditeurs	300 00
Bonus bande de la Cité	200 00

ENTRETIEN

Département du Feu	6 772 00
Département de Police	1 407 00
Département de Lumière	2 500 00
Département de Santé	2 500 00
Département de l'Hydro Electrique	500 00
Département de l'Hôtel-de-Ville	700 00
Département de l'Evaluateur	675 00
Asiles et Prisons	1 500 00
Parcs	600 00

Rues pavées.....	4 000 00
Barrières.....	400 00
Annonces et papeterie.....	700 00
Billet dû, escompté en 1918.....	5 000 00
Dépenses légales.....	1 066 19
Assurances.....	602 00
Total.....	\$200 000 00

AQUEDUC 1919.

RECETTES

Taxes d'eau.....	\$87 500 00
Arrosage.....	2 000 00
Enlèvement de la neige.....	1 450 00
Balance en caisse.....	2 568 67
Divers.....	81 33
	\$93 600 00

DÉPENSES

Intérêts sur débentures.....	\$42 631 80
Fonds d'amortissement.....	10 951 39
Salaires.....	13 200 00
Escomptes.....	1 500 00
Imprévues.....	4 350 81
Enlèvement de la neige.....	1 450 00

Arrosage	2 000 00
Papeterie	300 00
Dépenses légales	400 00
Billet escompté en 1918	5 000 00
ENTRETIEN	
Château d'eau	2 260 00
Chlorination	4 056 00
Services	1 500 00
Tuyaux principaux	1 000 00
Bornes fontaines	2 000 00
Dégelage des services	1 000 00
	<hr/>
	\$93 600 00

9. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Legault :

Que les estimés pour l'année 1919, tels que préparés et soumis ce soir soient approuvés.

Adopté.

A JOURNEMENT.

BBoncay Griffet



PROVINCE DE QUEBEC,

District d'Ottawa.

CITÉ DE HULL.

No. 73

SÉANCE DU 3 MARS 1919

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité à huit heures et quarante-cinq minutes du soir lundi le 3 mars 1919, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire Dr. J. U. Archambault au fauteuil et les échevins Legault, Falardeau, Lambert et Talbot formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le rapport du président à l'élection d'un échevin pour le quartier numéro un est soumis au conseil.

HULL, 25 FÉVRIER 1919

A M.M. les membres du conseil de la Cité de Hull.

Messieurs :

Je, Honoré Boulay, président de l'élection en vertu de mes capacités comme greffier de la Cité, fais rapport que le dix-septième jour de février courant 1919, à dix heures de l'avant-midi, en vertu des pouvoirs à moi conférés, j'ai ouvert dans la salle de l'Hôtel de Ville en la Cité de Hull, District d'Ottawa, une assemblée publique convoquée par avis public en date du six février 1919 aux fins de recevoir la mise en nomination des candidats pour remplir la charge d'échevin pour le quartier Numéro un, laissée vacante par la démission de l'échevin Victor Coallier dit Navion, pour la balance de l'année 1919.

Que j'ai tenu la dite assemblée ouverte jusqu'à onze heures de l'avant-midi du dit jour, et que pendant cet intervalle j'ai reçu et mis devant le public, en la manière ordinaire, les bulletins de nomination suivants :

Celui de J. Adolphe Lavigne, entrepreneur.

Celui de John C. F. Taylor, comptable.

Que j'ai alors annoncé et ordonné qu'un bureau de votation serait tenu au temps et lieu indiqués à l'avis, dans le quartier numéro un ;

Que conformément à la loi et à l'avis plus haut mentionné un bureau de votation a été tenu tel qu'annoncé, le 24 février 1919, et qu'après avoir reçu les rapports des officiers de l'élection, en présence de témoins, j'ai procédé en la manière ordinaire au dépouillement du scrutin avec le résultat suivant : Bureau de Votation No. 1 — à Tétreauville : Lavigne Taylor

Bureau de Votation No. 1 — Lettre A	60	93
“ “ “ No. 2 — Lettre G	87	91
“ “ “ No. 2 — Lettre N	84	90
	72	79
	<hr/>	<hr/>
	303	353

En conséquence j'ai déclaré comme par les présentes je déclare et proclame par les présentes élu :

Le dit John C. F. Taylor, échevin pour le quartier numéro un pour le terme d'office de l'année 1919, en remplacement de l'ex-échevin Victor Navion, démissionnaire, avec une pluralité de 50 votes.

Donné en mon bureau en la Cité de Hull ce 25 février 1919.

H. BOULAY,
Greffier
Président de l'élection.

1. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Lambert :

Que le rapport du président de l'élection du 24 février dernier, déposé sur la table ce soir soit approuvé.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Lambert :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs moins celles de M. Baillot, de l'Association des Vétérans de la grande guerre invitant le conseil à assister à la conférence du Dr. Béland, et la lettre de M. Greene à M. John C. F. Taylor.

Adopté.

LE 21ÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

A la Corporation de la Cité de Hull,

Votre Comité des finances dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 15 février 1919, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Falardeau président au fauteuil et l'échevins Talbot à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

1 Salaires des employés réguliers	\$ 5 516 50
2 Entretien des barrières	105 .04
3 Le Spectateur (publication)	17 20

HOTEL DE VILLE

4 O. A. Archambault	19 13
5 Burroughs Adding Machine	6 34
6 Hull Coal Company	50 58

PAPETERIE

7	Burrough Adding Machine	75
8	Mortimer & Company	28 80

Règlement No. 194 RE Publicité

9	Jos. Bourque	4 00
10	Office Specialty Mfg. Co.	158 90
11	The Crab Tree Co.	1 23
12	James Hope & Sons	2 00
13	E. R. Watts & Sons	7 55
14	The Mortimer Company	36 50
15	Capt. W. F. Hadley	48 06
16	American Bank Note	85 00
16a	Salaire	20 00
17	Office Specialty Mfg. Co.	6 67

Evaluateur

18	E. R. Watts & Sons	5 55
19	P. A. Larocque	1 60
20	The Crab Tree Company	3 00

Votre comité recommande les changements suivants aux rôle d'évaluation :

3236-3237 Substituer Delle. Marie Louise Castonguay à Dame Chs. Castonguay.

5664 Substituer Gloria Lafontaine à William Renaud.

2595 " Lillie Bellefeuille et Joseph Bradley à Mrs. Joshua Wright.

1518 Substituer Alfred Sincennes à Eugène Philion (254-10)

Substituer Emile Lacelle à Gratton et T. Lambert pour 33 pds. avec évaluation de \$350.00.

7882 Substituer Isidore Charron à E. & D. Desjardins.

Ce comité recommande de faire remise d'un an d'arréage de taxes d'eau et de taxes municipales aux personnes suivantes.

Rôle No. 6255 J. B. Bonville

“ “ 6277 N. Côté
“ “ 5605 Vve. Dagenais
“ “ 5809 Vve. Duguay
“ “ 5136d Vve. Art. Dupuis
“ “ 5539 Vve. Yves Fortin
“ “ 5693 Vve. Landriault
“ “ 5365 Vve. L. Germain
“ “ 6827 Vve. C. Guilmette
“ “ 7197 Vve. F. Ladéroute
“ “ 5135 Vve. O. Lemieux
“ “ 6173 Vve. O. Nadon
“ “ 4342 Vve. C. Simard
“ “ 5586 Vve. N. Saumier

V. O. Falardeau, Président

E. Talbot

L. Legault

3. Proposé par l'échevin Falardeau secondé par l'échevin Legault :

Que le 21ème rapport du comité des finances qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 21ÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull,

Votre Comité des rues et améliorations dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 25 février 1919 à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Talbot président au fauteuil et l'échevin Falardeau a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants :

Règlement No. 23

21	C. L. Perkins Limited	\$30 00
22	Boucher & Frères.....	5 36
23	J. W. Anderson.....	28 00
24	P. A. Bélanger.....	7 90
25	Corporation d'Ottawa (Tarvia).....	175 50
26	Canadian Pacific Railway (Tarvia).....	22 50
27	Dalpé & Frères (égouts)	25
28	Règlement No. 23 égouts...	30 00
29	O. A. Archambault (Règlement No. 188)....	3 51
30	Hugh Cameron & Cie (Règlement No. 188...)	90 00
31	Albert Lafleche Règlement No. 187...	2 40
32	Hull Electric Règlement No. 187...	50
33	Boucher & Frères.....	1 77
34	Dalpé & Frères Règlement No. 187.....	1 20
35	E. Vadeboncœur (RE neige)...	126 74

Salaires payés aux journaliers

36 Hôtel-de-Ville.....	1 75
“ Règlement No. 23.....	64 97
“ Règlement No. 187.....	56 60
“ Egoûts.....	137 72
“ Rues.....	147 54

Qu'une somme de \$300.00 prise à même les fonds imprévus soit mise à la disposition du président de ce Comité et de M. le Maire pour faire faire les travaux urgents, tels que nettoyage des bouches d'égout, etc.

E. Talbot, Président
V. O. Falardeau,

4. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Legault :

Que le 21ème rapport du comité des rues et améliorations qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 21ème RAPPORT DU COMITÉ DE FEU, POLICE
~ ET LUMIÈRE.

A la Corporation de la Cité de Hull,

Votre Comité de feu, police et lumière dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 25 février 1919 à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Thériault président au fauteuil et l'échevin Lambert a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

DÉPARTEMENT DU FEU

47	Eclipse Plating.....	\$4 00
48	Monette & Valin Ltd.....	10 00
49	A. A. Laflamme	2 00
50	Beach Motors Ltd.....	3 80
51	Keyes Supply.....	2 00
52	Bertrand & Désormeaux	1 50
53	Imperial Oil.....	4 63
54	Garage Victoria.....	4 25
55	Kelly & Leduc.....	13 71
56	R. J. Devlin.....	41 35
57	Z. Lafèche.....	140 00
58	P. D'Aoust & Cie.....	4 00
59	Canadian Oil.....	72 00
60	Hull and Ottawa Garage	109 00

POLICE

61	Garage Victoria.....	4 50
62	Jos Desjardins.....	4 00
63	Beach Motors Ltd.	4 60
64	R. J. Devlin.....	11 00
65	Kelly & Leduc.....	40
66	Milton Hersey Co. Ltd.	
	Cour du recorder	9 00

LUMIÈRE

67	Kelly & Leduc.....	1 65
68	Marchand & Donnelly.....	12 60
69	Ottawa Car Co.....	5 00
70	Dalhousie Electrical ...	697 50
71	Kelly & Leduc.....	70
72	Marchand & Donnelly.....	2 00

SANTÉ

73 Sœurs de la Providence.	82 25
74 Romuald Pieard.	8 00
75 A. R. Farley.	25 40
76 Ferd. Cardinal.	3 00
77 J. E. Carrière.	1 25

Que la soumission de M. W. A. Chatillon, tailleur, pour la confection des habits des hommes de police et de pompiers soit acceptée comme étant la plus basse. M. Latour devra aussi être pourvu d'un pantalon et d'une paire de chaussures.

Theo. Lambert,
J. U. Archambault.

5. Proposé par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Taylor :

Que le 21ème rapport du comité de Feu, Police et Lumière qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 21ÈME RAPPORT DU COMITÉ DE L'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de l'aqueduc dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 25 février 1919 à laquelle assemblée sont présents l'échevin Lambert, président au fauteuil et l'échevin Thériault, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants :—

37 Salaire payés aux journaliers

Usine électrique.....	\$41 97
Château d'eau.....	48 47
Dégelage.....	62 11
Bornes fontaines.....	547 33
Réparation de sevices	168 09

RÉPARATION DES SERVICES

38 Hull Coal.....	12 00
39 Dalpé & Frères.....	10 53
40 Canadian Brass.....	38 00
41 Drummond McCall Co. (RE B. Font.).....	30 00
42 Dalpé & Frères.....	24 20
43 Reinhardt & Gaudreau, Règlement No. 170.....	8 40
44 General Supply (chlorination)	476 20
45 Canadian Westinghouse (Château d'eau).....	10 73
46 Ottawa and Hull Power (Château d'eau).....	83 00

Théo. Lambert, Président
J. U. Archambault,

6. Proposé par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Legault :

Que le 21ème rapport du comité de l'aqueduc qui vient d'être lu soient approuvé.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Legault :

Que la lettre de M. Greene en rapport avec l'établissement projeté d'une manufacture soit laissée au comité de publicité avec prière d'y voir immédiatement.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Talbot :

Qu'avis soit donné au contre-maitre Bisson, qu'à l'avenir le maximum de salaire des journaliers sera de 35 cts et le minimum de 30 cts, suivant la valeur du travail d'un chacun.

Adopté.

9. Attendu que la fondation d'une école technique dans la Cité de Hull est nécessaire afin de préparer par des études théoriques les jeunes gens qui se distinguent aux carrières industrielles ;

Il est proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Lambert :

Que demande soit faite à M. Jos. Caron député du comté de faire des démarches nécessaires afin de fonder à Hull une école technique dans le but ci-dessus et pour qu'un bill identique à celui de la cité de Sherbrooke soit passé à cette session. Ce bill devra cependant n'avoir force et effet qu'après l'adoption d'un règlement par les contribuables de la Cité.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Taylor :

Que M. Vadéboncoeur soit notifié d'avoir à régler la réclamation de M. T. Lemay pour dommages causés par une chute sur le trottoir glacé non recouvert de sable, la cité le tenant responsable de cet accident pour négligence à remplir les conditions de son contrat, sans préjudice aux droits de la corporation.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Taylor :

Que la compagnie Hull Electric soit notifiée qu'elle sera tenue responsable de tous accidents qui pourraient être causés par le mauvais état de la rue le long de leur voie ferrée dans la cité de Hull.

Adopté

12. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Talbot :

Que la liste des électeurs parlementaires soumises à ce conseil ce soir soit approuvée en y ajoutant des personnes qui ont demandé leur inscription sur la dite liste.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Talbot :

Que les compagnies d'éclairage électrique, de tramways, de téléphone et de force motrice, soient notifiées qu'elle ne devront pas planter aucun poteau dans les limites de la Cité de Hull à moins d'en avoir obtenu la permission du conseil.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Legault :

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à demander à la Banque Provinciale du Canada une avance supplémentaire de \$10,000.00 pour les dépenses courantes, et qu'ils soient autorisés à signer et renouveler tous billets à cet effet.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Falardeau secondé par l'échevin Talbot :

Que le Trésorier soit autorisé à payer les frais d'élection en rapport avec les bureaux de votation suivant la liste fournie par le Greffier. Le loyer des bureaux de votation devra être payé à raison de \$5.00 par bureau.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Lambert :

Qu'un arrosoir automobile pour l'arrosage et le nettoyage des rues pavées et autres, soit acheté de la Federal Truck Company de Détroit au prix de \$8,200.00, par l'intermédiaire de M. Charles Leduc ; pourvu toutefois que la livraison soit faite F. O. B. Hull, le ou vers le 15 avril prochain, suivant les termes d'un contrat déposé sur la table du conseil.

Adopté

17. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Lambert :

Que M. l'aviseur légal soit autorisé d'en appeler à la cour de révision du jugement rendu par le juge Chauvin dans la cause Gédéon Malette vs Cité de Hull, et que le Trésorier soit autorisé de fournir les fonds requis à cette fin.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Lambert :

Que l'avis de M. le Maire adressé à M. G. Gordon Gale de la Cie Hull électrique, concernant le pavage de la rue Youville soit approuvé.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Talbot :

Que les propriétaires de la rue St. Jacques côté ouest, entre les rues Philomon et Frontenac ne soient pas chargés pour le coût de l'enlèvement de la neige attendu qu'il n'existe pas de trottoirs et par conséquent aucun enlèvement de neige ne s'est fait à cet endroit.

Adopté.

20. Attendu que ce conseil est heureux d'apprendre que le Dr. H. S. Béland sera l'hôte des vétérans de la grande guerre de cette ville le 25 courant ;

Attendu qu'une invitation de cette association a été lu à cette assemblée ;

Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Legault :

Que ce conseil souhaite à l'avance la plus cordiale bienvenue à l'Honorable Dr. H. S. Béland, et qu'il accepte l'invitation ci-dessus.

Adopté.

21. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Talbot :

Qu'un comité composé Son Honneur le Maire, et des échevins Falardeau et Taylor soit formé pour s'entendre avec

l'aviseur légal et les membres du comité des vétérans de la grande guerre pour étudier et trouver les meilleurs moyens de leur venir en aide.

Adopté.

22. Proposé par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Talbot :

Que permission soit accordée à M. Baillot de poser une fontaine à gasoline conformément à sa demande, pourvu qu'il se tienne responsable de tout accident qui arriverait à cause de cette installation, la cité se réservant le droit de la faire enlever en donnant avis.

Adopté.

M. l'échevin Falardeau donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée il proposera l'adoption d'un règlement concernant la fermeture des magasins de marchandises sèches tous les soirs de la semaine excepté le samedi et dans la quinzaine précédent Noël et Pâques.



PROVINCE DE QUEBEC

District d'Ottawa.

CITE DE HULL

No. 74

SEANCE DU 20 MARS 1919.

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité de Hull tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité à huit heures du soir jeudi le 20 mars 1919, à laquelle assemblée sont présents, Son Honneur le Maire Dr. J. U. Archambault au fauteuil et les échevins Legault, Thériault, Lambert et Talbot formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Talbot :

Que l'Honorable Ministre des travaux publics soit prié de vouloir bien soumettre à la commission des utilités publiques la question du paiement des réparations au Pont Hull-Gatineau, dans le but d'établir qui devra payer le coût des dites réparations ; de plus, ce conseil sollicite respectueusement l'avantage de se faire entendre devant la dite commission par ses représentants. Que M. Jos. Caron député provincial soit prié d'user de toute son influence auprès de l'autorité compétente afin de donner suite à cette demande.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Lambert :

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés d'escompter un billet de \$7,000.00 dont le produit sera déposé au crédit du comité spécial chargé des réparations à faire au pont sur la rivière Gatineau. Ce billet étant la balance de l'avance de \$20,000.00 promise par la Banque Provinciale du Canada pour les travaux ci-dessus mentionnés.

Adopté.

3. Attendu que la Cité de Hull est une ville essentiellement ouvrière industrielle ;

Attendu que sa population est actuellement d'au-delà de 28000 âmes ;

Attendu qu'elle fait actuellement par l'entremise d'un comité de publicité, des efforts considérables avec certitude de succès, pour faire connaître ses avantages au point de vue manufacturier ;

Attendu qu'il serait urgent de pourvoir à la construction de nouveaux logements ouvriers;

Attendu que la législature provinciale, durant sa dernière session a adopté un bill intitulé "Loi pourvoyant à la construction de logements ouvriers et à des avances aux municipalités ;

En conséquence il est résolu :

Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Talbot :

Que le gouvernement provincial soit prié d'accorder à cette municipalité le plein montant des avances en vertu du Bill portant le No. 25, 9 Geo. V 1919, et ce en proportion de l'importance industrielle présente et future de notre municipalité.

Que copie de cette résolution soit envoyée à l'Honorable Ministre des Travaux Publics ainsi qu'à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales.

Adopté.

M. l'échevin Falardeau prend son siège.

4. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Lambert :

Que M. Emile Cadieux ait la surveillance des déchets qui sont déposés sur l'emplacement du Lac Flora, et qu'il soit autorisé à les faire déposer sur la rue Laval seulement entre les rues Salaberry et Saint-Jean Baptiste.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Talbot :

Qu'un montant de pas plus de \$1,000.00 soit employé pour l'ouverture de la rue Laval entre les rues St Jean Baptiste et Salaberry ; que M. Amédée Lefebvre soit chargé de faire les travaux pour la considération plus haut mentionnée pourvu toute-fois qu'il s'engage aux conditions qui seront mentionnées dans une lettre à cet effet préparée par M. l'aviseur légal. Que ce montant soit pris à même les fonds du règlement No. 193 ; que les paiements soient laissés à la discrétion du conseil.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Theriault :

Que le Trésorier soit autorisé de payer le montant du jugement et des frais taxés dans la cause E. R. Bisson vs Cité de Hull, et que les fonds à cette fin soient pris à même les estimés des affaires litigieuses.

Adopté.

7. Il est proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Talbot :

Et résolu :

Attendu qu'un règlement portant le numéro 153 a été passé le vingt-cinquième jour du mois d'août mil neuf cent treize, ordonnant le macadamisage de la rue Youville, de la rue Laurier et du chemin à partir de la rue Reboul jusqu'au pont sur la rivière Gatineau, qu'un règlement portant le numéro 187 a été passé le neuvième jour du mois d'août mil neuf cent dix-sept ordonnant le macadamisage des rues Champlain et St Jean Baptiste ; qu'un règlement portant le numéro 188 a été passé le seizième jour du mois d'août mil neuf cent dix-sept ordonnant le gravelage du chemin de la Montagne ;

Attendu qu'il importe de pouvoir au paiement des travaux ordonnés par le dit règlement ;

1. Que le gouvernement de cette province soit prié de vouloir bien allouer à cette corporation, conformément à la loi des bons chemins 1912 modifiée, une somme de treize mille deux cent quatre-vingt une piastres trente quatre cents (\$13,281.34) pour payer des travaux ordonnés par les dits règlements ;

2. Que par la présente résolution la corporation de cette municipalité soit engagée et tenue à payer au Trésorier de cette province, à son bureau en la Cité de Québec, aux époques et de la manière que ce dernier fixera, un intérêt annuel de trois pour cent pendant quarante-un ans sur la somme ci-dessus demandé ;

3. Que le Maire J. U. Archambault et le Greffier H. Boulay soient autorisés à signer la série No. 5 de quarante-un coupons pour constater l'obligation de cette corporation de payer au Trésorier de la Province, à son bureau, l'intérêt à trois pour cent pendant quarante-un ans à partir de la date que le gouvernement désignera sur la dite somme demandée ;

4. Que pour pourvoir au paiement des dits intérêts une taxe annuelle spéciale de trois cent quatre-vingt-dix-huit piastres quarante-cinq cents (\$398.45) équivalente à trois pour cent du montant de la dite allocation, soit par les présentes imposée pour quarante-un ans sur les biens meubles imposables de cette municipalité, laquelle taxe sera répartie et payable comme les autres taxes ;

5. Que lorsque le Lieutenant Gouverneur en conseil aura approuvé la dite résolution, cette dernière ne pourra être modifiée que de son consentement.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Legault.

Que des remerciements soient adressés à M. le député Joseph Caron pour les nombreux services rendus à la ville dans toutes les questions entre cette corporation et le Gouvernement Provincial.

Adopté.

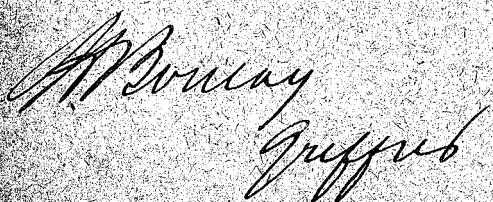
9. Proposé par l'échevin Thériault, secondé par l'échevin Talbot :

Que la soumission de Morissette Limitée de Montréal en date du 24 février 1919 soit accepté sur réception d'un chèque accepté pour le montant d'icelles.

Adopté.

M. l'échevin Lambert donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée du conseil il proposera l'adoption d'un règlement à être soumis à l'approbation des contribuables concernant à une dépense annuelle de pas plus de \$10,000.00 pour l'entretien d'une école technique dans la Cité de Hull, conformément à un Bill spécial passé à la dernière session de la législature. Ce montant devant être payé au moyen d'une taxe spéciale à cette fin.

AJOURNEMENT.





PROVINCE DE QUEBEC, }
District de Hull. } CITÉ DE HULL

No. 75

SÉANCE DU 7 AVRIL 1919

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité à huit heures et quarante cinq minutes du soir lundi le 7 avril 1919, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire J. U. Archambault au fauteuil et les échevins Taylor, Legault, Falardeau, Thériault, Lambert et Talbot formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Talbot, appuyé par l'échevin Legault:

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs.

Adopté.

LE 3IÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull,

Votre Comité des Finances dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 1er avril 1919, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Falardeau président au fauteuil et les échevins Talbot et Legault, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants:—

1	Salaires des employés	
	réguliers.....	\$5 5 ²⁴ 85
2	E. Vadeboncœur, enlevage de la neige.....	361 11
3	Entretien des barrières	111 71
4	James Hope & Son (papeterie).....	4 00
5	Mortimer Coy, (papeterie) ..	68 35
6	P. H. Charron (Hôtel-de-Ville).....	2 60
7	A. A. Laflamme.....	22 60
8	P. A. Larocque (papeterie) ..	10 05
9	do do (élections)...	2 35
10	A. M. Edeslein (papeterie) ..	11 25
11	G. E. Gauvin (publication, élections, etc.).....	105 00
12	Kelly & Leduc (Hôtel-de-Ville).....	3 56
13	O. Lemieux (cour du Recorder).....	1 15
14	Marchand & Donnelly (Hôtel-de-Ville)....	2 70
15	James Hope & Sons (Affaires litigieuses).....	4 50
16	M. Landreville.....	28 00
17	Office Specialty Co. (Règlement 161).....	120 00
18	P. H. Charron (Règl. 194)...	68
19	Arthur Bourque.....	1 75
20	Kelly & Leduc (taxe d'amusements).....	2 25
21	Hospice St. Charles.....	397 80
22	J. B. Jacques (taxe d'amusements).....	1 00
22a	Helping Hand Fund (dépenses imprévues)	200 00

22b Société St. Vincent de Paul
(P. N. Dame) 50 00

22c J. W. Ste. Marie (RE
amendement à la Charte) ... 163 64

Votre Comité recommande les changements au Rôle d'évaluation.

2811 Substituer W. Livingston à W. Luddington.

7260 Incrire le nom de Jules Lavérdure comme propriétaire de la maison.

4801 Substituer Hull Model School à C. E. Graham.

4411a Retrancher un cheval à Owen McCann.

6871a Retrancher taxe de locataire à Royal Parizeau, est propriétaire et occupe sa maison à Tétreauville.

2025 Substituer Alexandre McMartin à Samuel McMartin

4353a Retrancher taxe de locataire à Basile Dorion est propriétaire de la maison sur $\frac{1}{2}$ lot 26 rue Garneau.

5494a Retrancher taxe de locataire à M. Nap. Bélanger, est propriétaire de la maison de Dame Vve David Bastien en vertu d'une donation.

7853 Substituer Jos. Marcoux à Jos. Longpré.

197a Faire remise à M. Gilbert Laframboise de la somme de 96 centins sur sa taxe de locataire de 1917.

5474a Retrancher cette entrée déjà inscrite au No. 5473a.

7481 Substituer Denis Laflamme à Israël Joannette.

V. O. Falardeau, Président,
E. Talbot
F. Legault

2. Proposé par l'échevin Falardeau, appuyé par l'échevin Legault :

Que le 3ième rapport du comité des Finances qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

LE 3IÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull,

Votre Comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 1er avril 1919, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Talbot président au fauteuil et les échevins Falardeau et Legault à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

Règlement No. 187

23	Département du feu.....	\$1 80
24	Kelly & Leduc.....	21 73
25	O. A. Archambault.....	88
26	Hull Electric.....	73
27	Waterous Engine Works....	39 50
28	Hull Iron and Steel Foundries	47 14
29	The E. B. Eddy Company ..	12 00

Règlement No. 23

30	Hull Iron and Steel Foundries	\$113 56
31	Département de Feu	1 80
32	Kelly & Leduc.....	1 00

33 Victoria Foundry.....	25 00
33a J. D. Chéné.....	92 19

Règlement No. 188

34 Bertrand & Désormeaux	8 50
35 Kelly & Leduc.....	9 36
36 Dalpé & Frères.....	7 95
37 O. A. Archambault.....	50
38 Hull Iron and Steel Foundries	91 41

Salaires des journaliers etc.

39 Rues.....	\$248 60
40 Egoûts.....	20 87
41 Trottoirs	2 96
42 Règlement No. 188.....	62 19
43 Département de l'évaluateur .	83 84
44 Règlement No. 23.....	43 37
45 Règlement No. 194.....	10 00
45a J. D. Chéné (affaires lit.)...	19 00

Qu'une somme de \$100.00 soit offerte à M. Eloi Méloche en règlement final pour toutes réclamations passées et futures qu'il peut avoir contre la Cité RE trottoir rue du Pont, sans préjudice.

Que la compagnie Ottawa Electric ait la permission de faire les changements proposés soumis dans sa demande au conseil en date du 23 janvier 1919.

E. Talbot, Président
Félix Legault
V. O. Falardeau

3. Proposé par l'échevin Talbot, appuyé par l'échevin Falardeau :

Que le 3ème rapport du comité des rues et améliorations qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 3ème RAPPORT DU COMITÉ DE L'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull,

Votre comité de l'Aqueduc dûment assemblé en la chambre des comités, mardi le 1er avril 1919, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Lambert président au fauteuil et les échevins Thériault et Taylor a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants :—

DEPT. AQUEDUC

90 Salaires des journaliers

90	Salaires des journaliers	
	Réparations de services	\$65 17
	Bornes fontaines.....	598 15
	Tuyaux principaux...	25 95
	Dégelage.....	47 24
91	P. Leroux	13 50
92	O. A. Archambault.....	4 50
93	Dalpé Frères	1 76
94	E. Guérette.....	75
95	Lawson & Sons.....	7 20
96	P. A. Larocque.....	60
97	Kelly & LeDuc.....	7 50
98	Département du Feu	39 20

CHLORINATION

99	Salaires des journaliers.....	20	34
100	General Supply.....	3336	20
101	The Ottawa Drug Company....	6	75
102	Jos. Danis.....	2	50
103	Art. Bourque.....	189	30

USINE ELECTRIQUE

104	Salaires des journaliers.....	45	07
105	Dalpé Frères.....	72	
106	Cleophas Piché.....	2	80
107	Dalpé Frères.....	6	02
108	G. E. Gauvin & Fils.....	13	50
109	Kelly & Leduc (Note de crédit)	3	29

CHATEAU D'EAU

110	Salaires des journaliers.....	68	30
111	Dalpé Frères.....	8	15
112	Imperial Oil.....	19	95
113	Ottawa & Hull Power.....	75	00
114	Bell Telephone Co.....		80
115	Kelly & LeDuc.....	16	26
116	P. Leroux	1	50
116a	J. D. Chéné.....	35	84

Au No. 7853 du rôle retrancher un service d'eau, ancienne maison de M. L. Longpré, rue Notre-Dame, maintenant la propriété de M. Jos. Marcoux.

Retrancher six mois de taxes d'eau à Achille Harvey, propriété de la rue Montcalm ; ainsi qu'à M. G. Parent, No. 1 rue Garneau, pour le même espace de temps.

Ne charger à l'avenir qu'un seul service d'eau à J. B. Fortin, No. 25 rue Iberville.

Ne charger que 2 services d'eau pour la propriété de succession B. Carrière, rue Principale.

Qu'un service d'aqueduc soit installé pour l'usage du cimetière protestant, chemin d'aylmer.

Théo. Lambert, Président
John F. Taylor
P. O. Thériault

4. Proposé par l'échevin Lambert, appuyé par l'échevin Taylor :

Que le 3ème rapport du comité de l'aqueduc qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 3ème RAPPORT DU COMITÉ DE FEU, POLICE ET LUMIERE

A la Corporation de la Cité de Hull,

Votre comité de Feu, Police et Lumière dûment assemblé en la chambre des comités, mardi le 1er avril 1919, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Thériault, président au fauteuil et les échevins Lambert et Taylor à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants:

DEPARTEMENT DE FEU

46	L. A. Gendron.....	28	90
47	Lacroix & Tessier.....	4	97
48	A. Leblanc.....	3	70
49	The Ottawa Drug Goy.....		90

50	Beach Motors.....	75
51	Ottawa Car Mfg. Coy.....	225 00
52	M. Carrrière.....	10 50
53	P. Leroux.....	12 00
54	F. X. Filteau.....	36 00
55	Dalpé Frères.....	1 35
56	Gault Bros.....	573 30
57	George May.....	7 20
58	Kelly & LeDuc.....	3 79
59	American Fire Engine Co.....	12 00
60	West Disinfecting Coy.....	13 82
61	Couture & Frères.....	2 65
62	A. Workman & Coy.....	2 00
63	P. D'Aoust & Cie.....	1 00
64	J. O. Dalpé.....	2 73
65	Canadian Oil Coy.....	36 00

POLICE

66	Beach Motors Limited.....	5 45
67	Gault Bros. Coy.....	235 20
68	M. Charbonneau.....	12 00
69	Département du Feu.....	122 26
70	Bureau de Revenu Québec.....	21 40
71	P. A. Larocque.....	2 15
72	A. Gauthier.....	4 50
73	Kelly & LeDuc.....	3 30
74	Département de Police.....	57 50
75		

DEPARTEMENT D'ALARME

76	J. O. Dalpé.....	5 63
77	Marchand & Donnelly.....	1 50

78	Ottawa Electric.....	28	06
79	Ottawa Car Co.	60	

DÉPARTEMENT DE LUMIÈRE

80	L. A. Gendron.....	27	10
81	Département de Feu.....	52	40
82	Kelly & Leduc.....	2	55
83	Marchand & Donnelly.....	4	00
84	do do.....	2	25

DÉPARTEMENT DE SANTÉ

85	Bell Telephone.....	1	05
86	Sœurs de la Providence.....	234	25
87	M. Périard.....	38	50
88	Paul St. Amour.....	11	00
89	Ottawa Drug.....	15	75

Votre comité recommande que la somme de \$35.00 soit payée à M. Alex Charbonneau, \$35.00 à M. Aldège Morrisette et \$30.00 à Israël Poirier pour travail accompli dans des causes privées, et que les fonds soient pris à même les revenus de la cour du recordier.

Que le chef Groulx soit autorisé à acheter deux pneus Nobby Thread pour son auto.

Que le rapport de M. J. W. Ste-Marie en date du 3 mars dernier, concernant les amendes perçues et déboursés RE infractions à la loi des licences soit accepté.

Que le chef de police soit autorisé d'engager temporairement deux détectives pour le département de la police et que leur salaire soit payé suivant l'échelle soumis dans son rapport en date du 23 décembre 1918, section C, les fonds devant être pris à même les estimés des salaires de l'année.

P. O. Thériault, Président,
John F. Taylor,
Théo. Lambert.

5. Proposé par l'échevin Thériault, appuyé par l'échevin Lambert :

Que le 3ième rapport du comité de feu police et lumière qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC, }
District de Hull. }
CITÉ DE HULL.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville, le septième jour d'avril 1919, à huit heures du soir, à laquelle étaient présents :

Son Honneur le Maire Dr. J. U. Archambault, au fauteuil et les échevins Taylor, Legault, Falardeau, Talbot, Thériault et Lambert formant quorum du dit Conseil.

Le Règlement suivant a été lu, proposé et adopté.

RÈGLEMENT N°. 195

Amendant le Règlement N°. 87 concernant l'ouverture des rues et autres améliorations.

Attendu qu'avis a été donné à une séance antérieure qu'un amendement serait proposé au Règlement concernant l'ouverture des rues etc.

Il est en conséquence ordonné et résolu comme suit :

La clause 1 du Règlement No. 87 est par les présentes abrogée et remplacée par la suivante :

1. A l'avenir, la Corporation de la Cité de Hull ne pourra faire et ne fera aucunes améliorations quelconques soit pour services d'eau, construction de canaux d'égoût, réparages des rues ou autres travaux, dans une rue non ouverte ou à être ouverte ou le long ou sur le parcours de telle rue, à moins qu'au préalable la dite rue ou partie de rue n'ait été ouverte par le ou les propriétaires de terrains et que les plans de la dite rue et des subdivisions de terrains le long de la dite rue aient été approuvés par les deux-tiers des membres du conseil et soient enregistrés au bureau d'enregistrement de la division du Comté de Hull.

2. Aucune requête pour travaux d'améliorations locales ne pourra être présentée et ne sera prise en considération et le conseil ne devra ordonner aucun travail d'améliorations locales en vertu d'icelle, à moins qu'au préalable les plans des subdivisions de tels terrains et la démarcation de telles rues n'aient été approuvés, et que les dites rues soient conformes aux statuts en vigueur dans la Province de Québec. Une copie de tels plans et subdivisions devra être remise au Greffier avant l'enregistrement.

Le présent règlement viendra en vigueur quinze jours après sa publication.

Donné sous le sceau de la Cité, les jours et an ci-dessus mentionnés,

J. U. ARCHAMBAULT,

Maire

H. BOULAY,

Greffier

6. Proposé par l'échevin Lambert, appuyé par l'échevin Legault :

Que le règlement No. 195 qui vient d'être lu, concernant les améliorations locales sur les terrains non cadastrés, soit approuvé.

Adopté.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC, }
District de Hull, }
CITÉ DE HULL.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville le septième jour d'avril 1919, à huit heures du soir à laquelle étaient présents :

Son Honneur le Maire Dr. J. U. Archambault, au fauteuil et les échevins Taylor, Legault, Falardeau, Talbot, Thériault et Lambert formant quorum du dit conseil.

Le Règlement suivant a été lu, proposé et adopté.

REGLEMENT No. 196.

Amendant et abrogeant les règlements No. 60 et No. 137 concernant la fermeture à bonne heure des magasins

Attendu qu'un avis préalable a été donné à une séance antérieure de ce conseil qu'un règlement amendant le règlement de la fermeture à bonne heure des magasins serait proposé.

Il est en conséquence ordonné et résolu comme suit :

La section première du règlement No. 60 telle que remplacée par le Règlement No. 137 est par les présentes abrogée et remplacée par la suivante :

1. Il est ordonné et résolu que tous les magasins, boutiques dans la Cité où sont vendus, détaillés et exposés en vente des marchandises sèches ou hardes faites ou des meubles, doivent être fermés à six heures du soir et rester fermés jusqu'à sept heures du matin le lendemain ou jour ouvrable, tous les jours de la semaine, excepté le jeudi à neuf heures et aussi le samedi et les veilles de fêtes publiques ou jours fériés, à onze heure, à l'exception aussi des quinze jours précédent immédiatement le 31 décembre et les jours de la semaine précédant le jour de Pâques.

Il sera loisible cependant aux marchands, propriétaires ou commis dans les magasins d'exposer la marchandises et de faire des ventes à toutes personnes entrées dans les magasins ou boutiques avant l'heure de fermeture et d'y faire la collection après les heures de fermeture.

Le présent règlement deviendra en vigueur quinze jours après sa publication.

Donné sous le sceau commun de la Cité de Hull, les jour
et an en premier lieu mentionnés.

J. U. ARCHAMBAULT,

Maire

H. BOULAY,

Greffier

7. Proposé par l'échevin Falardeau, appuyé par l'échevin Thériault :

Que le règlement No. 196 qui vient d'être lu, concernant la fermeture des magasins à certaines heures, soit approuvé.

Adopté.

8. Attendu qu'une loi pour consolider la loi des chemins de fer a été présentée au sénat à Ottawa, a été adoptée et est présentement devant la chambre des communes et sera sous peu référée à la commission des chemins de fer pour considération ;

Attendu qu'à la session du parlement du Canada en l'année 1917 une loi semblable fut considérée et sur protestation énergique des municipalités, certaines clauses requérant les compagnies d'obtenir le consentement des municipalités avant de se servir des chemins publics et rues ont été incluses dans la loi, mais que la dite loi n'a pas été définitivement adoptée ;

Attendu que la dite loi maintenant devant la chambre ne contient pas les clauses ci-dessus mentionnées et qu'il est d'importance vitale pour les municipalités que telles clauses soient insérées dans la présente loi ;

Proposé par l'échevin Talbot, appuyé par l'échevin Lambert :

Que la Corporation de la Cité de Hull proteste énergiquement contre l'adoption de toute loi qui ne protège pas efficacement les municipalités dans l'usage libre de leurs chemins publics et rues et requière que les clauses susdites soient insérées dans la présente loi.

Que le Greffier soit chargé d'envoyer sans retard une copie de la présente résolution au premier ministre intérimaire à Ottawa.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Lambert, appuyé par l'échevin Talbot :

Que le Greffier soit autorisé de donner avis que c'est l'intention du conseil de pavet en asphalte la rue Youville entre la rue Laurier et le Pont Interprovincial et aussi de macadamiser la rue Maisonneuve, de la rue Langevin à la rue Reboul ; la rue Langevin, de la rue Maisonneuve à la rue Principale ; la rue St. Laurent de la rue Champlain à la rue St. Rédempteur, et la rue du Pont de la rue Frontenac à la rue St. Laurent et d'en charger le coût aux propriétaires riverains de la manière prévue par la charte de la Cité et ses amendements.

Adopté.

M. le Maire laisse le fauteuil, et le pro-Maire le remplace.

10. Proposé par l'échevin Talbot, appuyé par l'échevin Lambert :

Qu'après réception et acceptation par le conseil de l'arrosoir automobile qui doit arriver vers le 10 du mois courant, le Trésorier soit autorisé à faire un premier paiement

au montant de \$3000.00 tel que convenu lors de l'achat, les fonds à cette fin seront pris à même les estimés pour l'arrosage et nettoyage des rues pavées.

Adopté.

M. le Maire reprend le fauteuil.

11. Proposé par l'échevin Taylor, appuyé par l'échevin Thériault :

Que le rapport de l'assemblée des citoyens de Tétreauville soit agréé, et que ce conseil se saisisse des recommandations qui y sont contenues.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Lambert, appuyé par l'échevin Talbot :

Que la compagnie Hull Electric soit notifiée que c'est l'intention de pavé en asphalte la rue Youville, de la même manière que pour le pavage fait sur la rue Laurier.

Adopté.

13. Attendu que ce conseil a été profondément afflige du désastre qui s'est abattu sur la famille Dorion ainsi que la famille St. Jean, lors de l'incendie du 3 avril courant, alors que trois membres de leur famille ont perdu la vie ;

Proposé par l'échevin Lambert, appuyé par tout le conseil :

Que ce conseil désire en son nom et au nom de la population, transmettre aux familles affligées, l'expression de leurs plus vives sympathies.

Adopté debout.

14. Proposé par l'échevin Lambert, appuyé par l'échevin Thériault :

Que M. l'échevin Taylor soit membre des comités de l'Aqueduc et de Feu, Police et Lumière, et qu'il soit nommé président des comités de Santé et Parcs.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Falardeau, appuyé par l'échevin Talbot :

Que des remerciements soient adressés à M. l'ex-maire Augustin Thibault pour le travail accompli gratuitement comme commissaire du combustible pour la Cité de Hull, pendant l'année 1918-19, et que copie de cette résolution lui soit envoyée.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin Lambert, appuyé par l'échevin Legault :

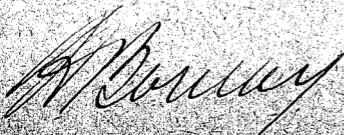
Que M. le député du comté de Hull, M. Jos. Caron soit prié de faire déterminer immédiatement par le gouvernement provincial, le montant qui sera alloué à la cité de Hull pour la construction de logements ouvriers.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin Lambert, appuyé par l'échevin Talbot :

Que la proclamation de Son Honneur le Maire en date du 3^r mars 1919, concernant l'avance de l'heure soit ratifiée par ce conseil, et inscrite dans les minutes.

Adopté.





PROCLAMATION

Considérant que l'expérience de l'an dernier a démontré que l'économie de la lumière était un réel bienfait et particulièrement pour la classe ouvrière ;

Considérant que les compagnies de chemin de fer et la plupart des cités et des villes ont avancé les horloges d'une heure afin d'éviter toute confusion désastreuse dans les services publics.

Croyant rencontrer les désirs et les besoins de toute la population, le conseil a décidé d'avancer l'heure municipale d'une heure mardi le 1er avril 1919 à deux heures du matin.

En conséquence, le clergé, les marchands, les industriels et tous les citoyens en général sont priés de vouloir bien se conformer à la décision du conseil en avançant les horloges d'une heure,

MARDI, 1er AVRIL 1919, A 2 HEURES DU MATIN

Pour le conseil de la Cité de Hull,

Donné en mon bureau à l'Hôtel-de-Ville ce 31 mars 1919.

J. U. ARCHAMBAULT,

Maire.

18. Proposé par l'échevin Talbot, appuyé par l'échevin Legault :

Que Son Honneur le Maire et M. le Président du comité des finances soient autorisés de faire les démarches nécessaires auprès des autorités de la Banque Provinciale du Canada pour des avances pour améliorations locales durant l'année 1919, suivant la liste qui sera préparée par le conseil.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin Lambert, appuyé par l'échevin Talbot :

Que M. l'ingénieur Chéné soit chargé de préparer des estimés pour le pavage en asphalte projeté de la rue Youville, et pour le macadamisage de la rue Maisonneuve, de la rue Langevin à la rue Reboul ; la rue Langevin de la rue Maisonneuve à la rue Principale ; la rue St. Laurent de la rue Champlain à la rue St. Rédempteur ; la rue du Pont de la rue Frontenac à la rue St. Laurent.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin Thériault, appuyé par l'échevin Lambert :

Que les demandes suivantes en rapport avec le règlement No. 133 concernant les taxes d'affaires etc. pour l'année finissait le 1er mai 1919, soient acceptées par le conseil :

Dods Medicine Company, pour distribution de circulaires ; David Etienne pour transfert ; F. X. Gamache pour chiffonnier ; John Wilson pour charretier ; Pierre Laurin pour transfert ; Edgar Barette pour transfert ; Ottawa Distributors, Agents pour distribution de circulaires ; Zotique Poulin pour transfert, H. Gauvreau pour distribution de circulaires ; Albert Lafleur pour transfert ; Produce Dairy laitiers ; Jos. Paquin théâtre ; Alfred Carisse magasin de bric-à-brac ; Gédéon Morin transfert ; Emery Lalonde transfert ; M.

Ginsburg magasin de bric-à-brac ; Joseph Beaudoin transfert. Great Art Institute solliciteurs ; Wilfrid Blondin transfert ; Paul St. Amour cocher de place ; J. Latter chiffronnier ; Edmond Goulet transfert.

Adopté.

21. Proposé par l'échevin Talbot, appuyé par l'échevin Falardeau :

Que Madame Marcil rue St. Hyacinthe ne soit chargée pour le coût de la construction d'égout que pour celui qui passe en front de sa propriété rue St. Hyacinthe.

Adopté.

22. Proposé par l'échevin Lambert, appuyé par l'échevin Talbot :

Que ce conseil ajourne à mardi le 21 avril courant.

Adopté.



PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Hull. } CITÉ DE HULL.

No. 76 .

SÉANCE DU 22 AVRIL 1919.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull tenue au lieu ordinaire des séances à l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures et demie du soir mardi le 22 avril 1919, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire J. U. Archambault au fauteuil et les échevins Falardeau, Talbot, et Thériault formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Falardeau, appuyé par l'échevin Thériault :

Que le mémoire de frais de Mtres Aylén et J. W. Ste-Marie dans la cause Canadian General Electric Company vs Cité de Hull soit payé, les fonds à cette fin devant être pris à même les estimés des affaires litigieuses.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Falardeau, appuyé par l'échevin Thériault :

Que M. le Président des rues et améliorations soit autorisé à faire faire le nettoyage des rues pavées immédiatement, les fonds devant être pris sur les estimés à cette fin, et les dépenses ne devront pas exéder \$200.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Falardeau, appuyé par l'échevin Talbot :

Qu'une somme de \$100.00 soit payé à Amédée Lefebvre en accompte sur son contrat RE ouverture de la rue Laval, les fonds devant être pris sur le règlement No. 193.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Thériault, appuyé par l'échevin Falardeau :

Qu'un montant de \$250.00 pris sur les estimés du département de police, soit mis à la disposition du chef de police pour administration de ce département.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Talbot, appuyé par l'échevin Falardeau :

Que ce conseil ajourne à jeudi soir le 24 courant.

Adopté.

W. B. Buckley, maire



PROVINCE DE QUEBEC, }
District de Hull. } CITE DE HULL.

No. 77

SEANCE DU 24 AVRIL 1919.

A une assemblée régulière ajournée du Conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances à l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité à huit heures et quarante cinq minutes du soir, jeudi le 24 avril 1919, à laquelle assemblée sont présents :

Son Honneur le Maire J. U. Archambault au fauteuil et les échevins Taylor, Falardeau, Legault, Thériault, Lambert et Talbot formant quorum du dit Conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Lambert :

Que M. Eug. St. Jean soit notifié qu'à l'avenir il devra se rendre compte personnellement sur les lieux pour chaque entrée qu'il fera au rôle d'évaluation.

Adopté.

2. Considérant que le coût de la vie au lieu de diminuer continue à augmenter dans les proportions irraisonnables, ce Conseil proteste énergiquement contre l'apathie, du moins apparente des autorités compétentes, qui devrait arrêter les agissements des hommes d'affaires qui accumulent dans les entrepôts, certains aliments nécessaire pour les revendre ensuite avec des profits excessifs.

Et cette protestation est appuyée sur les statistiques officielles qui nous affirment, que le 1er Mars 1919, il y avait dans les entrepôts Canadiens 48 o/o de beurre de plus qu'au 1er Mars 1918.

Que les mêmes statistiques affirment aussi que nous avons actuellement en entrepot 89 o/o de plus de bœuf cette année qu'à pareille date l'an dernier.

Il est également à déplorer que les vêtements, étoffes, chaussures, etc. aient doublé de prix, en ayant une valeur intrinsèque de moitié moindre.

En conséquence il est proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Thériault :

Et résolu que les autorités fédérales soient respectueusement priées de prendre tous les moyens à sa disposition pour faire cesser toute spéculation de nature à entraver la diminution du coût de la vie convaincu qu'en agissant ainsi les autorités compétentes contribueraient au bien être de la population Canadienne, et ferait cesser dans une large mesure les grèves et éviterait toute révolution.

Que copie de cette résolution soit envoyée à l'Honorable Ministre du Travail de la Puissance du Canada.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Talbot :

Qu'une délégation composée de Son Honneur le Maire de M. l'Aviseur légal et du Trésorier soit chargé de faire les démarches nécessaires auprès du département des affaires municipales de la Province au sujet des améliorations locales projetées dans le cours de l'année courante, aussi en rapport avec le règlement No. 23 et la question des \$15000 00 de débentures du règlement No. 194, et établir clairement les obligations de la Cité avec le département des affaires

municipales de la Province, conformément à la loi concernant les affaires municipales : la question des logements ouvriers et concernant la taxe d'amusements, et relativement à l'école technique, que le Trésorier soit chargé à fournir les fonds nécessaires.

Adopté.

4

Attendu que la loi pourvoyant à la construction de logements ouvriers, demande qu'une commission soit formée pour administrer les avances qui seront faites à cette municipalité :

Il est proposé par l'échevin Thériault, secondé par l'échevin Talbot :

Que cette commission soit composée comme suit :

M. M. Dr J. U. Archambault, Maire, Théodore Lambert, Pro-Maire, Dr. J. E. Fontaine, Président de la Chambre de Commerce, Archille Morin, Président de l'Association Ouvrière Catholique de Hull; ainsi que de M. M. John F. Taylor et Georges Montpetit.

Cette commission sera en existence pour une période de trois ans.

Que copie de cette résolution soit envoyée à l'Honorable L. A. Taschereau, Ministre du Travail, ainsi qu'à l'Honorable W. Mitchell, Ministre des Affaires Municipales.

Proposé en amendement par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Falardeau :

Que les membres actuels du Conseil forment la commission chargée d'administrer les avances qui seront faites à cette municipalité pour la construction des logements ouvriers.

Pour l'amendement l'échevin Falardeau et Lambert—2

Contre les échevins Taylor, Legault, Thériault, Talbot—4

L'amendement est perdu et la motion principale remportée sur la même division renversée.

Les échevins Falardeau et Lambert donnent avis de reconsideration.

5. Attendu que de nombreuses applications ont été faites pour se prévaloir de la loi pourvoyant à la construction de logements ouvriers et à des avances aux municipalités.

Proposé par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Legault :

Que le Gouvernement Provincial soit prié d'attribuer à cette corporation, un montant de pas moins d'un million, lequel est jugé nécessaire pour repondre aux besoins d'un milieu industriel aussi important que le nôtre, et qu'une fraction de ce montant soit mise à la disposition de la commission spéciale.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Thériault :

Que la résolution No. 19 de l'assemblée du 7 avril courant, autorisant l'ingénieur Chéné à préparer des estimés pour le pavage ou macadamisage de rues soit suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Lambert :

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à escompter un billet au montant de pas plus de \$1,600 pour terminer les travaux de réparations au pont sur la rivière Gatineau et remplir les obligations du comité spécial vis-à-vis les entrepreneurs suivant les conditions des contrats qui ont été passés.

Adopté.

8. Attendu que la Cité de Hull a terminé ses travaux de macadamisage sur le chemin de la montagne et sur la rue Reboul dans la Cité de Hull, et que la compagnie Hull Electric n'a pas encore macadamisé sa partie du dit chemin et de la dite rue.

Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Legault :

Que la dite Compagnie Hull Electric soit notifiée d'avoir à macadamiser sa part de chemin et de rue sans retard.

Adopté.

9. Attendu que le pont érigé sur le "Pont Creek" dans les limites de la Cité de Hull, sur le chemin conduisant au village de la Pointe Gatineau est dans un très mauvais état et menace de s'écrouler.

Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Lambert :

Que l'Honorable Ministre des Travaux Publics à Ottawa soit prié de faire faire les réparations nécessaires sans retard.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Talbot :

Que la Compagnie Hull Electric soit priée de bien vouloir soumettre à ce Conseil un plan du nivellement projeté de sa voie sur la rue St. Hyacinthe et sur la ligne de ceinture.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Lambert :

Qu'une remise de taxes Municipales et de taxes d'eau soit accordé aux personnes suivantes, comme suit :

4792 Bélanger Dame John, 1 an de taxes municipales et de taxes d'eau.

4446 Boudreau Vve Jos., 1 an de taxes municipales et 6 mois de taxes d'eau.

6255 Bonville J. B., 1 an de taxes municipales et de taxes d'eau.

5415 Bard Vve David, 1 an de taxes municipales.

6277 Coté Narcisse, 1 an de taxes municipales et de taxes d'eau.

4752 Coté Vve Alfred, 1 an de taxes municipales et 6 mois de taxes d'eau.

5605 Dagenais Vve Jcs., 1 an de taxes municipales et de taxes d'eau.

7536 Dompierre Jos., 1½ ans de taxes municipales et 6 mois de taxes d'eau.

7237 Deslauriers Vve Art., 1 an de taxes municipales et 6 mois de taxes d'eau.

4784 Deschamps Vve Clovis, 1 an de taxes municipales et 6 mois de taxes d'eau.

5539 Fortin Dame Yves, 1 an de taxes municipales et 6 mois de taxes d'eau.

5019 Fortin Dame Alex., 1 an de taxes d'eau.

5119 Guertin Dame Edouard, 1 an de taxes municipales et 1 an de taxes d'eau.

7344 Gélineau Jos., ses taxes municipales et d'eau.

6827 Guilmette Vve Charles, 6 mois de taxes d'eau.

7197 Ladéroute Vve F., 1 an de taxes municipales et de taxes d'eau.

5538 Lacroix Vve Edouard, 1 an de taxes municipales et 6 mois de taxes d'eau.

7692 Lacolle Vve Philomème, 1 an de taxes municipales et 6 mois de taxes d'eau.

5564 Lepage Vve David, 1 an de taxes municipales et 6 mois de taxes d'eau.

5563 Lévesque Vve Ulric, 1 an de taxes municipales et 6 mois de taxes d'eau.

5135 Lemieux Vve Ovide, un an de taxes municipales et d'eau.

5162 Leclerc Vve Ovide, 1 an de taxes municipales et d'eau.

7668 Liberty Nunzio, 1 an de taxes municipales et d'eau.

6173 Nadon Vve Isaie, 1 an de taxes municipales et d'eau.

4756 Paré Dame Jos., 1 an de taxes municipales et de taxes d'eau.

6075 Poirier Vve Louis, un an de taxes municipales et 6 mois de taxes d'eau.

7514 Rouillard Vve François, 6 mois de taxes municipales et d'eau.

5690 Richer Vve Jos., 6 mois de taxes d'eau.

4342 Simard Vve Charles, 1 an de taxes municipales et 6 mois de taxes d'eau.

5586 Sommier Vve Noé, 1 an de taxes municipales et 6 mois de taxes d'eau.

6931a St-Louis Vve Moïse, 1 an de taxes municipales.

2438 Tessier Dame D., 1 an de taxes municipales et 6 mois de taxes d'eau.

5052 Viau Albert, 1 an de taxes municipales et d'eau.

4750 Wood Vve Ben., 1 an de taxes municipales et 6 mois de taxes d'eau.

2560 Fleming Thomas, $1\frac{1}{2}$ de taxes d'eau et 1 an de taxes municipales.

5597 Bouthotte Dame Magloire, 6 mois de taxes municipales et d'eau.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Taylor :

Que la demande de la Compagnie Ottawa and Hull Power & Manufacturing Co. d'ériger une ligne de poteaux sur le chemin d'Aylmer à partir de la rue Montcalm se dirigeant dans une direction ouest jusqu'au de là des limites de la Ville soit agréée, aux conditions suivantes :

Si en aucun temps la Cité désire construire des trottoirs, pavages ou autres améliorations locales et qu'il est jugé nécessaire de déplacer tels poteaux, les frais de déplacement seront à la charge de la Compagnie.

La Compagnie sera aussi sujette au paiement de la taxe spéciale imposée sur chaque poteau dans les limites de la Cité de Hull, ou toute autre taxe qu'elle jugera à propos de prélever dans l'avenir.

La Cité aura le droit de servir de ces poteaux pour les fins du système d'alarme et de l'éclairage des rues sans compensation.

La Compagnie sera aussi tenue responsable pour tous accidents de quelques nature que ce soit, qui pourraient être causés soit par les poteaux eux-mêmes ou les fils qu'ils supporteront.

Adopté.

13. En réponse au comité représentant le corps des pompiers, demandant une double équipe, le Conseil regrette de se voir dans l'impossibilité d'acquiescer pour le moment à sa demande, pour les raisons suivantes :

1. La question a été réglée pour l'année courante en accordant une augmentation de salaire avec une échelle de salaire, tel qu'il appert par la lettre en date du 11 décembre 1918, signée par M. J. W. Rossignol, secrétaire de l'association locale des pompiers.

2. Que ce Conseil s'est basé sur cet engagement pour préparer les estimés et particulièrement ceux des salaires :

3. Le budget financier de l'année étant adopté depuis au de là de deux mois, il est actuellement impossible de le modifier de façon à ajouter à l'item des salaires, un montant de douze à quinze mille piastres, lequel serait indispensable pour répondre favorablement à la demande ci-dessus :

4. La pétition des contribuables recommandant la double équipe ne mentionne pas que ceux-ci s'engageraient à payer une augmentation de la taxe de façon à couvrir les dépenses que nécessiteraient une double équipe, et que d'ailleurs, le Conseil est convaincu que la très grande majorité des contribuables n'approuve pas cette innovation.

En conséquence il est proposé par l'échevin Thériault, secondé par l'échevin Talbot :

Que la question de la double équipe demandée par le corps des pompiers soit référée au Conseil de 1920, avec prière à M.M. les combattants du feu, de vouloir pour le bien commun de la population, ainsi que pour eux-mêmes, se conformer à cette décision.

Adopté.

L'échevin Legault dissident :

14. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Talbot :

Que l'entrée No. 6200-b soit retranché, est propriétaire au rôle No. 6199, 178 rue Leduc et que le montant de sa taxe de locataire ne soit pas chargée.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Legault, secondé par l'échevin Falardeau :

Que la somme de \$12,18 et intérêts sur icelle représentant la taxe de locataire de J. B. Cadieux, soit retranchée du compte de taxes de ce dernier attendu qu'il a toujours été propriétaire.

Adopté

16. Proposé par l'échevin Talbot, appuyé par l'échevin Falardeau :

Que le nom de Emile Roussel soit inscrit comme propriétaire au No. 24 rue Mance et retranché comme étant locataire rue Falardeau.

Adopté.

L'échevin Thériault donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée il proposera l'adoption d'un règlement RE trafic et licences d'autos.

L'échevin Taylor donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée du conseil il proposera l'adoption d'un règlement, pour amender le règlement No. 54 concernant le bureau d'hygiène, à l'effet d'y insérer une clause défendant au public de cracher sur les trottoirs et places publiques.

L'échevin Lambert donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée il proposera qu'un montant de \$1000.00 prise à même les fonds imprévus soit employé à faire faire les réparations du chemin connu sous le nom de route nationale entre le pont du cimetière et le pont sur la rivière Gatineau.





PROVINCE DE QUEBEC,

District de Hull.

CITÉ DE HULL

No. 78

SEANCE DU 5 MAI 1919.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité de Hull tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité à huit heures et quarante-cinq minutes du soir, lundi le cinq mai 1919, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire Dr. J. U. Archambault au fauteuil et les échevins Taylor, Legault, Falardeau, Thériault Lambert et Talbot, formant quorum du dit Conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

I. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Talbot :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs moins les lettres de MM. Henri Bélanger, E. H. Laflamme et Gamache.

Adopté

LE 4ième RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

A la Corporation de la Cité de Hull,

Votre Comité des Finances dûment asssemblée en la chambre des Comités, mardi le 29 avril 1919, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Falardeau président au fauteuil et les échevins Talbot et Legault à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui leurs ont été soumis, et recommandent le paiement des suivants :—

59	Salaires des employés reguliers	\$ 5567.34
59a	Canadian Pacific Ry. (Barrières)	4.40

PAPETERIE

66	Mortimer Co.	16.25
67	Le Spectateur	36.56
68	A. A. Laflamme	141.00
69	Bérubé & Fils	46.25
68	Federal Type	2.00
69	Geo. E. Gauvin & Fils . . .	131.05
70	Office Speciality (Rég. 161). .	72.58

HOTEL-DE-VILLE

71a	Nap. Villeneuve	10.75
72	Kelly & Leduc (Rég. 161). .	16.91
73	Hull Coal Co.	85.56
74	Dame A. Moquin (Parcs) . .	12.00
75	A. Beauchamp (Santé) . . .	10.00
76	Mortimer Co. (Aff. Légales)	29.50
77	Bell Telephone	190.90

Votre comité recommande les changements suivants au rôle d'évaluation :

7345 Substituer Joseph Guérin à Auguste Guérin.

3000a Retrancher cette entrée, M. Vermette est propriétaire au No. 3000.

8086 Retrancher cette entrée déjà inscrite au No. 7535

5692 Retrancher un cheval.

784^{re} Retrancher \$1.40 de la taxe de locataire de M. Oscar Gauthier, il n'est que pensionnaire;

8172a Retrancher cette entrée, M. Robinson est déjà inscrit au N°. 8181a

8208 Substituer Albert Pinard à Eugène Reinhart.

551 Retrancher \$1.05 de la taxe de locataire à Lionel Tremblay, il est propriétaire;

3040 Substituer Henri Lafrance à Oscar Tremblay.

7593 Substituer P. Raymond Vve. Alexis Vaudrin à Chs. Vaudrin.

1369 à 1382 inclus, substituer A. J. Desfossés à Canadian Capital Realty Company.

1532 Substituer Blanche Simonneau Vve. Hermas Bélair à Hermas Bélair.

7134 Substituer Isaïe Gauthier à George Ardouin, comme non résidant.

Que l'évaluation de fonds de commerce, soit \$500.00, soit retranché du compte de Delle. R: de Lima Provost, 3 rue Maisonneuve.

Retrancher la taxe de locataire chargée aux Rév. Sœurs Grises, Boulevard St. Joseph.

E. Talbot, Président

F. X. Legault

V. O. Falardeau

2. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Legault :

Que le 4^{me} rapport du comité des finances qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 4IÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull,

Votre Comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 29 avril 1919, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Talbot président au fauteuil et les échevins Legault a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants:—

RUES ET AMÉLIORATIONS

55	Boucher & Frères (Règ. 187	14
56	Kelly & Leduc (Règ. 23 et 188)	7 68
57	Le Droit (Règ. No. 193)	2 40
58	Limoges & Frères, égouts	68 40

Votre Comité recommande qu'une somme de \$1200.00 prise sur les fonds imprévus soit employée dans chacun des quartiers de la ville pour réparer les rues, traverses et trottoirs.

E. Talbot, Président,
V. O. Falardeau,
F. X. Legault.

3. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Legault :

Que le 4ième rapport du comité des rues et améliorations qui vient d'être lu soit approuvé

Adopté

LE 41^{ME} RAPPORT DU COMITÉ DU FEU, POLICE ET LUMIÈRE.

A la Corporation de la Cité de Hull,

Votre Comité du Feu, Police et Lumière dûment assemblé en la chandelle des Comités, Mardi le 29 Avril 1919, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Thériault président au fauteuil et les échevins Lambert et Taylor a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants:

POLICE

1	P. A. Larocque.....	\$3 70
2	H. Lafleur.....	8 25
3	La Caisse Dept. Police.....	94 65
4	Kelly & Leduc.....	1 19
5	Prithchard & Andrew.....	17 25
6	H. Thérien.....	1 25
7	Beach Motor.....	1 85
8	J. B. Jacques.....	2 00
9	Imprimeur du Roi.....	50
10	Imperial Munition Co.....	87 00
11	Sheriff C. M. Wright.....	15 00
12	Garage Victoria.....	12 50
13	Hull & Ottawa Garage.....	48 40
13a	A. A. Laflamme.....	2 25

FEU

14	Kelly & Leduc.....	\$26 98
15	G. E. Gauvin.....	7 50
16	Canadian Cotton Co.....	20 42

17	Auto Radiator Experts	28 00
18	Succ. F. Gratton.....	1 50
19	Bell Telephone.....	80
20	William C. Wilson Co.....	21 28
21	Couture & Frères.....	2 50
22	Jos. Desjardins.....	16 40
23	Canadian Oil Co.....	72 00
24	J. S. Imlach.....	12 85
25	Kuyes Supply Co.....	9 42
26	Ottawa Welding.....	2 25
27	Edmenson & Peteh.....	40 00
28	Victoria Garage.....	39 85
29	McColl Bros.....	15 00
30	Laurin Napoléon.....	1 50
31	Marchand & Donnelly.....	60
32	O. A. Archambault.....	25
33	Lessard A.....	4 38
33a	A. Lessard (Lumière)	40
33b	Kelly & Leduc.....	40

Que l'aviseur légal soit autorisé à payer le compte de "The Thiel Detective Service Co." au montant de \$1065.98 à même le produit des amendes qu'il a perçues pour infraction à la loi des licences.

Les demandes suivantes en rapport avec le règlement No. 133 concernant les taxes d'affaires et les licences sont approuvées par ce comité et il est recommandé que le Conseil les acceptent savoir :—

Olivier Chartrand, pour transfer, Alphonse Duford pour transfer, Joseph Latraverse pour charretier, William Champagne pour transfer, Achille Groulx pour transfer, Wilfrid D'Aoust pour charretier.

Que l'aviseur légal soit prié de faire un rapport mensuel détaillé des sommes perçues comme amendes pour infraction à la loi des licenses, les argents devant être remis entre les mains du Trésorier qui devra créditer le département de Police pour ces montants ainsi remis.

Que M. le constable Marengère soit payé le même salaire que le constable Henri, la différence de ce salaire devant être pris sur les estimés des salaires de l'année,

P. O. Thériault, Président
Théo. Lambert
John F. Taylor

4. Proposé par l'échevin Thériault, secondé par l'échevin Taylor,

Que le 4ième rapport du comité de Feu, Police et Lumière qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 4ième RAPPORT DU COMITÉ DE L'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull,

Votre comité de l'Aqueduc dûment assemblé en la chambre des Comités, Mardi le 29 avril 1919, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Lambert président au fauteuils et les échevins Taylor et Thériault a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

USINE ÉLECTRIQUE

42 Marchand Donnelly.....	\$6.10
---------------------------	--------

CHATEAU D'EAU

43 The Ottawa & Hull Power.. 75 00

CHLORINATION

34	Boucher & Frères.....	84
45	General Supply.....	238 20
46	Palo Company.....	3 00
47	Marchand & Donnelly.....	23 77
48	Ottawa Drug Co.....	4 00
49	Dr. J. Isabelle.....	78

AQUEDUC

50	Hull Electric.....	\$0 50
51	O. A. Archambault.....	29 17
52	Limoges & Frères.....	2 50
53	Monette & Valin.....	9 50
54	Boucher & Frères.....	9 00
55	Joseph Albert.....	75

Votre Comité recommande qu'un service d'eau soit retranché du compte de Marcel Plouffe 141 Rue Du Pont.

Que M. Henri Lafrance ne soit chargé pour le compte d'eau depuis le 1er mai 1918, pour la maison portant le No. 16 rue Fortier, que comme maison vacante, et que le surplus qu'il a payé pour cette taxe soit appliqué sur le terme d'eau courant.

Qu'une remise de taxe d'eau soit accordée à Delle M. C. de Champlain comme suit : Propriété No. 166 Dollard, 6 mois d'eau : 198 Champlain, 3 mois d'eau ; et 325 Champlain 6 mois d'eau.

Théo. Lambert, Président

John F. Taylor

P. O. Thériault

5. Proposé par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Taylor :

Que le 4ième rapport de l'aqueduc qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

LE 4ième RAPPORT DU COMITÉ DE SANTÉ

A la Corporation de la Cité de Hull,

Votre Comité de Santé dûment assemblé en la chambre des Comités, mardi le 29 avril 1919, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Taylor président au fauteuil et les échevins Thériault et Lambert a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

SANTÉ

34	Napoléon Périard.....	\$56 00
35	Mortimer Co.....	10 25
36	Bell Telephone.....	1 30
37	F. F. Desjardins.....	24 00
38	Sœurs de la Providence.....	324 25
39	Hull Medical Hall.....	27 50
39a	St. Amour Paul.....	23 00
39b	F. Cardinal.....	6 25

Que M. Bourgeois soit chargé d'acheter la voiture à vidanges de M. Cardinal pour un montant ne devant pas excéder \$30.00, les fonds devront être pris sur les estimés du bureau de Santé et que le Trésorier soit chargé de réclamer de M. St. Amour la somme de \$30.00 pour prix de la voiture susmentionnée, achetée pour son usage, conformément aux rapport de M. Bourgeois.

John F. Taylor, Président
Théo. Lambert

6. Proposé par l'échevin Taylor, secondé par l'échevin Lambert :

Que le 4ième rapport du comité de santé qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Talbot :

Que M. H. Dupuis ait l'autorisation de construire l'égoût qu'il demande dans un rapport fait par M. St. Jean l'évaluateur en date du 5 mai. Le travail devra se faire sous la surveillance du contre-maître Hector Bisson.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Falardeau :

Que 3 services d'eau soient retranchés à Dame M. Dorion pour sa propriété rue Principale, pour le temps que la maison ne sera pas occupée.

Adopté.

9. Attendu que les pompiers employés par la Cité de Hull lui ont fait signifier une demande adressée au Ministre du Travail pour la nomination d'un conseil de conciliation et d'enquête en vertu de la loi des enquêtes sur matières de différents industriels de 1907, au sujet d'une double équipe et d'une augmentation de salaire de cent piastres.

Proposé par l'échevin Thériault, secondé par l'échevin Legault :

Ce conseil consent à soumettre la question discutée à un conseil de conciliation et d'enquête en suivant la loi précitée et s'engage par les présentes à se conformer à la décision du dit bureau de conciliation pourvu que les pompiers eux-mêmes

s'engagent par écrit et au préalable d'accepter la décision du dit bureau de conciliation et ce conseil soumet à l'Honorable Ministre du Travail le nom du Dr J. U. Archambault, Maire de la Cité de Hull, comme son représentant.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Thériault, secondé par l'échevin Falardeau :

Que les licences suivantes pour salles de pool, soient accordées comme suit : M. Jos. Bernard 299 boulevard St. Joseph pour 3 tables ; Napoléon Petit 321 rue Champlain pour 2 tables ; Pierre Drapeau 75 rue Frontenac, pour 3 tables ; Fortin & Gravelle pour 6 tables : Eugène Taillefer pour 2 tables : Adrien Deslauriers, 6 tables : Hervé Boult pour 4 tables..

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Talbot :

Qu'une licence de chifonnier soit accordée à F. X. Gamache, suivant sa demande.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Falardeau :

Que la résolution No. 4 de l'assemblée du 24 avril dernier concernant la commission en rapport avec la question des logements ouvriers, soit reconsidérée :

Pour : Les échevins Falardeau et Lambert, 2

Contre : Les échevins Taylor, Legault, Thériault et Talbot, 6

La motion est perdue.

13. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Talbot :

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer et renouveler jusqu'au mois de novembre prochain, un billet au montant de pas plus de \$51 421.00 pour payer les coupons dus le 1er mai courant.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Thériault :

Que ce conseil siège en comité général pour considérer la question de l'assurance de l'arrosoir automobile, avec M. le Pro-Maire au fauteuil.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Falardeau :

Que ce conseil lève séance, rapporte progrès et procède aux affaires.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin Talbot, secondé par l'échevin Thériault :

Que l'arrosoir automobile soit assuré dans la "Prévoyance" suivant les items Nos. 1, 2 et 3 et au No. 4 pour une valeur de \$2000.00 tel que mentionné dans la lettre de M. Henri Bélanger en date du 5 mai courant

Adopté.

M. l'échevin Legault donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée du conseil il proposera l'adoption d'un règlement concernant la fermeture à certaines heures, des magasins de mercerie, nouveautés, bijoutiers, meubliers et boutiques de barbiers, en abrogeant ou amendant tous règlements antérieurs à ce sujet.